



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro.16/10
29 septembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

SEIZIÈME RÉUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À
DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT
LA COUCHE D'OZONE
Prague, 22-26 novembre 2004

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF
À LA SEIZIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Introduction

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/9/12, annexe V) oblige le Comité exécutif à présenter chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités entreprises par le Comité exécutif depuis la quinzième Réunion des Parties, est présenté en vertu de cette obligation. Le rapport comprend une annexe (annexe I), préparée en réponse à la décision X/31, qui met à jour l'information sur les mesures prises par le Comité exécutif pour améliorer le mécanisme financier.
2. Les 41^e, 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif ont eu lieu pendant la période visée par ce rapport. La 41^e et 42^e réunions ont eu lieu à Montréal, du 17 au 19 décembre 2003 et du 29 mars au 2 avril 2004 respectivement. La 43^e réunion du Comité exécutif a eu lieu à Genève du 5 au 9 juillet 2004. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/87, Corrs. 1 et 2, UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/54 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/61 et Corr.1.
3. En vertu de la décision XIV/38 de la quatorzième Réunion des Parties, la 41^e réunion du Comité exécutif a réuni les délégués de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Hongrie et du Japon (président), représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal, de même que les délégués de la Bolivie, du Burundi, d'El Salvador (vice-président), de l'Inde, de la Jordanie, de Maurice et de Sainte-Lucie, représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. En vertu de la décision XV/46 de la quinzième Réunion des Parties, les 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif ont réuni les délégués de l'Autriche (vice-président), de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal, et les délégués de l'Argentine (président), du Bangladesh, de la Chine, de Cuba, de Maurice, du Niger et de la République islamique d'Iran, représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5.

5. M. Tadanori Inomata (Japon) a présidé la 41^e réunion du Comité exécutif et M. Francisco E. Guevara Masis (El Salvador) a agi à titre de vice-président. Madame Maria Levaggi (Argentine) a présidé les 42^e et 43^e réunions, et M. Paul Krajnik (Autriche) a agi à titre de vice-président.

6. M. Tony Hetherington, administrateur responsable, a été secrétaire de la 41^e réunion, tandis que Madame Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a été secrétaire des 42^e et 43^e réunions.

A. Questions de procédure

7. La 41^e réunion du Comité exécutif a décidé d'abolir le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et le Sous-comité sur l'examen des projets, et d'examiner toutes les questions en plénière. Le nouveau système entrerait en vigueur à titre d'essai pour une période d'un an, à compter de la première réunion de 2004. Le Secrétariat a été chargé de remettre un rapport sur le fonctionnement de ce système à la 44^e réunion du Comité exécutif. Les 42^e et 43^e réunions ont donc examiné en plénière toutes les questions qui, auparavant, étaient confiées aux Sous-comités.

8. La 21^e réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, formé des délégués de l'Autriche, de la Belgique, du Canada (président), d'El Salvador, de la Hongrie, de la Jordanie et de Maurice, a eu lieu immédiatement avant la 41^e réunion du Comité exécutif, avant l'entrée en vigueur de cette décision. Le rapport de ce Sous-comité à la 41^e réunion est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/6. La 30^e réunion du Sous-comité sur l'examen des projets, formé des délégués de la Bolivie, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de la France (président), de l'Inde, du Japon et de Sainte-Lucie, a eu lieu immédiatement avant la 41^e réunion du Comité exécutif. Le rapport de ce Sous-comité au Comité exécutif est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/14.

9. Les délégués à la 41^e réunion du Comité exécutif ont chaudement accueilli Madame Maria Nolan, le nouveau Chef du Secrétariat.

Sous-groupe sur le secteur de la production

10. Le Sous-groupe sur le secteur de la production, reconstitué à la 39^e réunion du Comité exécutif et formé des délégués de la Bolivie, du Canada (animateur), d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Inde, s'est réuni en marge de la 41^e réunion du Comité exécutif. Des représentants de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont également assisté à la réunion.

11. La 42^e réunion du Comité exécutif a décidé de reconstituer le Sous-groupe de nouveau. Il a été formé des délégués du Bangladesh, du Canada (animateur), de la Chine, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Maurice et du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Sous-groupe s'est réuni en marge des 42^e et 43^e réunions.

Groupe de travail à composition non limitée sur les plans de gestion des frigorigènes

12. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les plans de gestion des frigorigènes, formé par la 40^e réunion du Comité exécutif afin d'examiner les moyens de réorienter l'approche des plans de gestion de frigorigènes dans le but de faciliter la conformité, s'est réuni en marge de la 41^e réunion.

B. Questions financières

État des contributions et des décaissements

13. Le revenu total du Fonds multilatéral, comprenant les intérêts, les contributions bilatérales et des revenus divers, était de 1 776 127 084 \$US, et le montant total des décaissements, comprenant les engagements, était de 1 735 244 636 \$US, au 30 juin 2004. Le solde disponible à cette date était donc de 40 882 447 \$US.

14. La répartition des contributions par rapport aux montants promis par année est la suivante :

**RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT
AUX MONTANTS PROMIS POUR L'ANNÉE**

Année	Contributions promises (\$US)	Paiement total (\$US)	Arriérés/contributions en souffrance (\$US)
1991 – 1993	234 929 241	210 392 697	24 536 544
1994 – 1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997 – 1999	472 567 009	429 722 955	42 844 054
2000 – 2002	440 000 001	428 686 084	11 313 917
2003 – 2004	316 000 000	168 709 747	147 290 254
Total :	1 888 337 598	1 630 976 552	257 361 047

Remarque : Au 30 juin 2004

15. Le Trésorier a informé le Comité exécutif à la 41^e réunion que les hypothèses et les méthodes utilisées par le Trésorier pour préparer l'état des contribution et des décaissements ont été publiées sur le site Web du Secrétariat du Fonds et pouvaient être consultées par les membres, comme demandé.

Contributions en souffrance

16. Les arriérés de 1991-2004 étaient de l'ordre de 257 361 047 \$US en date du 30 juin 2004, à raison de 102 129 785 \$US de la part de pays à économie en transition et de 155 231 262 \$US de pays dont l'économie n'est pas en transition. Les contributions en souffrance pour 2004 sont de l'ordre de 112 993 870 \$US.

17. Le rapport des montants payés par rapport aux montants promis pour 2004 est de 28 pour cent au 30 juin 2004. Encore une fois, les Parties ont été fortement encouragées à payer leur contribution aux dates prescrites. Les pays incapables de faire leur contribution au 1^{er} juin de chaque année ont été priés d'informer le Trésorier de la date à laquelle la contribution serait versée.

Contributions bilatérales

18. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit des contributions bilatérales de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de la France, du Japon, de la Suède et de la Suisse pour un montant total de 13 860 255 \$US pendant la période visée par ce rapport. La valeur de la coopération bilatérale atteint donc 78,8 millions \$US, c'est-à-dire environ 4,4 pour cent des montants approuvés. Les projets bilatéraux approuvés portent sur des plans de gestion des frigorigènes et des mises à jour de plans de gestion des frigorigènes, la préparation de projets, l'assistance technique pour le secteur des halons, des plans d'élimination des SAO et des CFC, de tétrachlorure de carbone, l'élimination du bromure de méthyle, les plans d'élimination en phase finale pour les SAO, la récupération et le recyclage, une étude sur la gestion à long terme des HCFC, le renforcement des institutions et un guide sur les systèmes utilisés par l'industrie pour récupérer et réutiliser les SAO.

Questions relatives aux contributions

19. La question du traitement/encaissement des billets à ordre a été soulevée à toutes les réunions du Comité exécutif pendant la période visée par ce rapport. Le Comité exécutif a pris note que le mécanisme de taux de change fixe et l'encaissement de billets à ordre ont réduit les pertes subies par le Fonds. La 41^e réunion du Comité exécutif a demandé au Trésorier de préparer un rapport sur l'utilisation antérieure des billets à ordre et les règles ou les systèmes d'encaissement équitable et transparent des billets à ordre par les autres instances. La 43^e réunion du Comité exécutif a examiné le rapport préparé par le Trésorier, qui a constaté qu'en général, les billets à ordre sont des instruments efficaces, mais que certaines mises au point s'imposent. Comme certaines recommandations contenues dans le rapport exigent un examen plus approfondi, il a été convenu de confier l'examen de la question à la 44^e réunion du Comité exécutif.

20. La 41^e réunion du Comité exécutif a demandé au Trésorier d'annuler la somme de 500 000 \$US réservée à l'évaluation des mécanismes financiers en vertu de la décision XV/52 de la quinzième Réunion des Parties afin d'allouer 500 000 \$US au Secrétariat de l'ozone pour l'examen du mécanisme financier.

Comptes du Fonds multilatéral pour 2002 et 2003

21. La 41^e réunion du Comité exécutif s'est penchée sur le rapprochement des comptes du Fonds pour l'année 2002 et a demandé au Trésorier, au Secrétariat et aux agences d'exécution de fournir des précisions et d'effectuer certains ajustements afin que les dépenses indiquées dans les rapports périodiques remis au Secrétariat correspondent aux dépenses indiquées dans les comptes annuels transmis au Trésorier. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le rapprochement des comptes de 2002 après avoir reçu des explications sur les ajustements qui avaient été faits et a demandé au Secrétariat de s'adresser au conseil des vérificateurs externes des Nations Unies afin d'obtenir l'assistance nécessaire pour déterminer les coûts de départ initiaux du PNUD. Par la suite, la 43^e réunion a repris le rapprochement des comptes de 2002, a pris note d'une lettre reçue du contrôleur des Nations Unies sur les coûts de départ initiaux du PNUD et a maintenu le niveau vérifié des coûts de départ initiaux. La réunion a aussi discuté d'une recommandation voulant que les intérêts associés aux activités bilatérales accumulés dans les comptes portant intérêt soient remboursés au Fonds multilatéral afin d'être réaffectés, et a convenu de reporter la question à la 44^e réunion.

22. La vérification des comptes de 2003 par le Bureau des Nations Unies à Nairobi est terminée mais la lettre de gestion et les recommandations finales ne sont attendues que plus tard au cours de 2004. Les comptes de 2003 ont donc été présentés à la 43^e réunion aux fins d'information seulement.

Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 2003 et 2004

23. La 41^e réunion du Comité exécutif a approuvé une révision du budget de 2003 du Secrétariat du Fonds afin de tenir compte de l'augmentation des coûts associés aux salaires, en prenant note que les coûts de personnel étaient déterminés par les pratiques des Nations Unies, que le Secrétariat est tenu de respecter. Elle a approuvé le budget révisé de 2003 au montant de 3 770 650 \$US et le budget de 2004 au montant de 3 798 558 \$US. Ce dernier tient compte de la révision du poste des ressources humaines pour 2005 et des ressources humaines proposées pour 2006.

Services de Trésorier

24. La 40^e réunion du Comité exécutif a examiné un rapport d'un consultant sur les services de Trésorier et a demandé au PNUE de continuer à jouer le rôle de Trésorier pour l'immédiat. Par la suite, le Secrétariat du Fonds a préparé un projet d'accord, comme on le lui avait demandé, lequel a été examiné par la 41^e réunion. Le PNUE a été prié de continuer à agir comme Trésorier pour une rémunération de 301 000 \$US par an, jusqu'à la préparation d'un nouvel accord, qui tiendrait compte des commentaires émis par les membres.

25. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le projet d'accord avec le PNUE et y a apporté d'autres modifications. L'accord a ensuite été approuvé, confiant ainsi au PNUE la responsabilité des services de Trésorier pour une rémunération de 500 000 \$US par année, comprenant l'inflation annuelle, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2004.

Vérification du Secrétariat du Fonds multilatéral

26. La 41^e réunion du Comité exécutif a pris note du rapport du président confirmant que la vérification du Secrétariat du Fonds multilatéral par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies avait révélé que les recommandations précédentes aient été mises en œuvre avec satisfaction et qu'aucune question exigeant un travail supplémentaire n'avait été recensée.

C. Planification des activités et gestion des ressources

Planification financière pour la période triennale 2003-2005

27. La 41^e réunion du Comité exécutif a examiné le régime des coûts administratifs et son budget de financement de base, et a approuvé la somme de 1,5 million \$US par agence pour le financement de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2004. Elle a aussi chargé le Secrétariat, en consultation avec les agences bilatérales, de compiler les données antérieures sur les taux des coûts d'appui des projets de coopération bilatérale et les méthodes utilisées pour calculer ces taux, et a décidé de surveiller le régime des coûts administratifs tout en tenant compte de la nécessité de maintenir le taux global des coûts administratifs sous la barre des dix pour cent.

28. La 41^e réunion du Comité exécutif a confirmé la nécessité de maintenir les modalités convenues à la 40^e réunion pour allouer des fonds à un créneau de financement destiné à accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination et répondre aux besoins non encore identifiés des pays visés à l'Article 5.

29. La 41^e réunion du Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat de préparer un document de planification financière qui servirait de guide sur les affectations de fonds pour le reste de la période triennale de 2004-2006 et qui comprendrait la création possible d'un créneau de financement destiné à accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination afin de permettre aux pays visés à l'Article 5 d'être en situation de conformité.

30. La 41^e réunion du Comité exécutif s'est aussi penchée sur la question des prêts à des conditions de faveur et a pris note que les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5 concernés avaient accumulé les compétences et l'expertise nécessaires pour identifier et mettre en œuvre des projets grâce à des moyens de financement innovateurs. Elle a donc décidé de demander au Secrétariat, aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de continuer à trouver des occasions et des possibilités de mener un plus grand nombre de projets pilotes et de démonstration dans les pays intéressés.

31. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le document de planification financière préparé par le Secrétariat, qui précise le montant disponible pour le créneau de financement destiné à accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination. Elle a décidé d'y affecter la somme de 237 millions \$US en 2004 et de 178 millions \$US en 2005, et de reporter toute somme restante de 2004 à 2005, et a pris note que tous les projets visant à accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination contenus dans les plans d'activités des agences bilatérales et des agences d'exécution pour l'année 2004 pourraient être admissibles à ce créneau de financement en 2004. Le Secrétariat, en consultation avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, a été

chargé de préparer un document sur l'analyse du besoin possible de projets destinés à accélérer ou maintenir le rythme de l'élimination et de fournir une assistance relative au caractère impératif du créneau de financement, aux fins d'examen à la 44^e réunion du Comité exécutif.

32. La 42^e réunion du Comité exécutif a adopté un modèle d'élimination triennal à horizon mobile pour le Fonds multilatéral pour les années 2004-2006, qui précise l'appui financier à approuver pour permettre à tous les pays visés à l'Article 5 de respecter les objectifs d'élimination de 2005 et de 2007 et, à la limite, l'objectif d'élimination de 2010. Le plan modèle sert de guide pour la planification des ressources pour la période triennale 2004-2006. Le Secrétariat a été chargé de préparer la mise à jour du plan modèle pour les années 2005-2007 afin de diriger la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour les années 2005-2007.

Plans d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2004

33. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le plan d'activités général du Fonds multilatéral, qui regroupait les plans d'activités des agences d'exécution et des agences bilatérales pour les années 2004-2006. Les plans répondaient tous aux besoins d'élimination recensés dans le plan triennal pour permettre aux pays visés à l'Article 5 de respecter les mesures de réglementation jusqu'en 2007, inclusivement.

34. Dans son examen des plans d'activités des agences bilatérales, la 42^e réunion du Comité exécutif a demandé à celles-ci de prendre les mesures nécessaires, notamment la conclusion d'accords avec les agences bilatérales et d'exécution visées concernant des projets pluriannuels qui donneraient lieu à des engagements à terme qui prendraient fin après le début de la prochaine période de reconstitution, afin que les projets reçoivent tout l'appui financier approuvé.

35. La 42^e réunion du Comité exécutif a aussi approuvé les plans d'activités du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour les années 2004-2006, en précisant que l'approbation des plans d'activités ne signifiait pas l'approbation des projets qu'ils contiennent ni de leurs niveaux de financement.

36. La 43^e réunion du Comité exécutif s'est inquiétée du grand nombre de projets contenus dans les plans d'activités pour l'année 2004 qui n'avaient pas encore été présentés au Comité exécutif. Elle a souligné que les objectifs de 2005 et de 2007 approchaient à grands pas et que les pays se devaient de mettre en œuvre d'urgence les projets dont ils avaient besoin pour respecter les échéances. Le Comité exécutif a donc prié instamment les agences bilatérales et les agences d'exécution dont les plans d'activités contenaient des projets pour l'année 2004 pour des pays qui risquaient de se trouver en situation de non-conformité, de présenter ces projets à la 44^e réunion en toute urgence, et a chargé le Secrétariat de préparer un document sur une procédure éventuelle d'approbation intersessions pour les projets visant des pays qui risquent d'être en situation de non-conformité contenus dans les plans d'activités et qui ne font l'objet d'aucun litige entre le Secrétariat et l'agence d'exécution.

Programmes de travail de 2003 et 2004

37. Les 41^e, 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif ont approuvé des amendements aux programmes de travail de 2003 et 2004 des agences d'exécution, sous réserve des critères et des observations relatifs aux différents projets.

D. Réalisations du FondsQuantité totale de SAO éliminée

38. Depuis 1991, 4 579 projets et activités ont été approuvés (exception faite des projets annulés et transférés) selon la répartition géographique suivante : 2 025 projets et activités pour les pays de l'Asie et du Pacifique, 1 176 pour des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, 907 pour des pays d'Afrique, 230 pour des pays d'Europe, ainsi que 241 projets d'envergure mondiale. Au total, 148 238 tonnes PAO de SAO des 184 532 tonnes PAO de SAO qui seront éliminées lorsque tous ces projets auront été menés à terme ont été éliminées à la fin de 2003. Des 75 206 tonnes PAO des SAO à éliminer du secteur de la production, 61 139 ont été éliminées à la fin de l'année 2003. La répartition sectorielle de cette élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Tonnes PAO à éliminer*
Consommation	
Aérosols	23 676
Mousses	49 943
Fumigènes (bromure de méthyle)	1 233
Halons	34 108
Projets touchant plusieurs secteurs	36
Agents de transformation	905
Plans nationaux d'élimination	1 741
Réfrigération	32 590
Plusieurs	42
Solvants	3 069
Stérilisants	21
Gonflage du tabac	874
Total pour la consommation :	148 238
Production	
Halons	20 982
CFC	31 008
Tétrachlorure de carbone	9 295
TCA	34
Total pour la production :	61 319

* Exception faite des projets annulés et transférés

Financement et décaissement

39. Le montant total approuvé par le Comité exécutif depuis 1991 pour réaliser cette élimination et mettre en œuvre les projets et les activités d'investissement en cours et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements est de 1 686 944 432 \$US, dont

155 027 678 \$US en coûts d'appui aux agences. La part du montant total approuvé affectée aux agences bilatérales et aux agences d'exécution et dépensée par celles-ci est précisée dans le tableau suivant :

Agences	Montant approuvé \$US (1)	Montant décaissé \$US (2)
PNUD	451 393 513	322 837 029
PNUE	86 752 205	60 613 787
ONUDI	374 982 508	270 362 224
Banque mondiale	694 222 733	510 446 945
Bilatérales	79 593 472	46 301 054
Total	1 686 944 432	1 210 561 038

(1) Au 31 août 2004 (exception faite des projets annulés et transférés)

(2) Au 31 décembre 2003 (exception faite des projets annulés et transférés)

Projets et activités approuvés au cours de la période visée par ce rapport (octobre 2003 à septembre 2004)

40. Le Comité exécutif a approuvé 284 autres projets et activités pendant la période visée par ce rapport, afin d'éliminer 24 268 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Il a approuvé un montant de 203 279 226 \$US pour la mise en œuvre de ces projets, dont 14 913 779 \$US en coûts d'appui aux agences, comme suit :

Agences	\$US	Coûts d'appui (\$US)	Montant total (\$US)
PNUD	43 428 171	3 373 856	46 802 027
PNUE	12 947 022	969 047	13 916 069
ONUDI	46 177 224	3 399 205	49 576 429
Banque mondiale	72 423 036	5 650 901	78 073 937
Bilatérales	13 389 994	1 520 770	14 910 764
Total	188 365 447	14 913 779	203 279 226

Projets d'investissement

41. Le Comité exécutif a affecté la somme de 169 826 077 \$US du montant total approuvé pendant la période visée par ce rapport, dont 12 662 848 \$US en coûts d'appui aux agences, à la mise en œuvre de 76 projets d'investissement pour l'élimination de 23 301 tonnes PAO dans la consommation et la production de SAO.

42. Voici la répartition par secteur :

Secteur	PAO	\$US	\$US pour la préparation des projets
Aérosols	176	7 137 316	177 913
Mousses	3 132	16 464 852	0
Fumigènes	792	11 448 579	80 625
Consommation et production de halons	0	1 290 000	0
Plusieurs secteurs	0	0	0
Plans nationaux d'élimination	3 458	59 654 921	178 385

Agents de transformation	6 657	17 200 000	134 375
Production	6 566	34 202 885	43 000
Réfrigération	1 358	12 455 477	336 275
Solvants	962	8 037 047	97 825
Stérilisants	0	0	0
Tabac	200	1 935 000	0
Total	23 301	169 826 077	1 048 398

43. Le Comité exécutif a approuvé des accords avec les pays suivants pour les projets indiqués, au cours de la période visée par ce rapport :

Pays	Projet	Agence d'exécution	Coût (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
Fumigènes					
Bosnie-Herzégovine	Élimination du bromure de méthyle en horticulture	ONUDI	229 000	20 610	249 610
Côte d'Ivoire	Élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des denrées et dans l'entreposage	ONUDI	222 210	19 999	242 209
Plans d'élimination					
Argentine	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	7 360 850	552 064	7 912 914
Bangladesh	Plan national d'élimination des SAO	PNUD et PNUE	1 355 000	119 775	1 474 775
Bosnie-Herzégovine	Plan national d'élimination des SAO	ONUDI	864 160	64 812	928 972
Cuba	Plan national de gestion de l'élimination des CFC : élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation	France, Canada, Allemagne, PNUD	2 145 000	256 245	2 401 245
Colombie	Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (groupes I et II)	PNUD	4 500 000	337 500	4 837 500
Équateur	Plan national d'élimination des CFC	Banque mondiale	1 689 800	126 735	1 816 535
Inde	Plan national d'élimination de la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	Allemagne, Suisse, PNUD, PNUE et ONUDI	6 338 120	757 536	7 095 656
République islamique d'Iran	Plan national d'élimination des CFC	France, Allemagne, PNUD, PNUE et ONUDI	11 250 000	1 096 522	12 346 522
Jamahiriya arabe libyenne	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	2 497 947	187 346	2 685 293
Mexique	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	8 794 500	659 588	9 454 088

Pays	Projet	Agence d'exécution	Coût (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
Serbie-Monténégro	Plan national d'élimination des CFC	Suède, ONUDI	2 742 544	224 384	2 966 928
Venezuela	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	6 240 555	468 042	6 708 597
Production					
Chine	Élimination de la production de TCA	Banque mondiale	2 100 000	157 500	2 257 500
Solvants					
République populaire démocratique de Corée	Plan pour l'élimination finale du tétrachlorure de carbone	ONUDI	5 684 840	426 363	6 111 203
Inde	Plan d'élimination de la consommation et de la production du tétrachlorure de carbone, solde de la tranche de 2003 et programme annuel de 2004	Banque mondiale	3 520 843	264 063	3 784 906
Pakistan	Plan sectoriel d'élimination du tétrachlorure de carbone	ONUDI	2 745 665	205 924	2 951 589

Secteur de la production

44. L'animateur du Sous-groupe sur le secteur de la production a présenté un rapport sur les travaux du Sous-groupe à la 41^e réunion du Comité exécutif. Par la suite, le Comité exécutif a fait plusieurs recommandations sur le plan d'élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone en Inde, l'élaboration d'un plan sectoriel d'élimination de la production de TCA et le rapport de vérification du tétrachlorure de carbone/TCA en Chine, et le projet d'élimination de la production de CFC au Venezuela.

45. Au cours de la 42^e réunion du Comité exécutif, le Sous-groupe a examiné une liste de projets d'élimination des SAO en route préparée par le Secrétariat.

46. La 43^e réunion du Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à procéder à la vérification technique de la production du bromure de méthyle en Chine et à la vérification technique des producteurs de SAO en Roumanie, sous certaines réserves. Elle a aussi approuvé, en principe, le projet de fermeture de la production de TCA en Chine, à un niveau de financement total de 2,1 millions \$US, plus les coûts d'appui de 157 500 \$US pour la Banque mondiale, de même que l'accord pertinent conclu entre le gouvernement de la République populaire de Chine et le Comité exécutif.

Activités ne portant pas sur les investissements

Assistance technique et formation

47. Le Comité exécutif a approuvé 114 projets d'assistance technique et de formation, d'une valeur de 26 440 562 \$US, comprenant les coûts d'appui de 1 949 001 \$US, au cours de la

période visée par ce rapport, élevant le total des montants approuvés pour les projets d'assistance technique et les activités de formation à 164 003 391 \$US depuis la création du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements des accords d'élimination pluriannuels.

Programme d'aide à la conformité

48. La 41^e réunion du Comité exécutif a approuvé la somme de 6 757 900 \$US, dont les coûts d'appui de 540 632 \$US, pour le budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE, pour l'année 2004. Le budget comprend les coûts du réseau régional d'Europe/Asie centrale pour 12 mois, au prorata des coûts de 2003, une augmentation de 9,9 pour cent des coûts en personnel par rapport aux coûts actuels prévus, et une augmentation générale de 4 pour cent pour l'inflation qui englobe tous les autres coûts, sauf quelques exceptions spécifiques. La réunion a aussi décidé que le budget serait révisé un an plus tard à partir des résultats obtenus.

49. La 41^e réunion du Comité exécutif a demandé au PNUE de faire des recherches afin de trouver un moyen de préparer des budgets unifiés pour le Programme d'aide à la conformité. La 43^e réunion du Comité exécutif a accueilli une explication du Trésorier à l'effet qu'il faut franchir trois étapes afin de préparer des budgets unifiés pour toutes les agences d'exécution : i) le fonds d'affectation spéciale du PNUE doit être transformé d'un compte spécial à un compte général, ii) le conseil de direction du PNUE doit approuver la création du fonds général et iii) il faut amender les accords entre le Comité exécutif et le PNUE et entre le Comité exécutif et les agences d'exécution.

50. La 41^e réunion du Comité exécutif a adopté des indicateurs d'efficacité propres au Programme d'aide à la conformité afin de remplacer les indicateurs liés au mandat du PNUE.

Renforcement des institutions

51. La somme de 5 743 624 \$US, comprenant les coûts d'appui de 200 867 \$US, a été approuvée pour les projets de renforcement des institutions pendant la période visée par ce rapport, ce qui fait un total de 46 603 244 \$US approuvés par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans 133 pays visés à l'Article 5.

52. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le soutien aux pays visés à l'Article 5 pour la communication des données, et a prié instamment les agences d'exécution et les agences bilatérales de fournir toute l'aide possible aux pays dans lesquels ils mettent en œuvre des projets de renforcement des institutions afin d'éliminer les cas de non-communication des données.

53. La 43^e réunion du Comité exécutif a examiné une étude théorique sur les conséquences possibles d'augmenter les montants approuvés pour les projets de renforcement des institutions après leur approbation, une demande qui a été formulée par la 42^e réunion du Comité exécutif, et a décidé de majorer à 30 000 \$US les planchers de financement annuels du renforcement des institutions pour les pays à très faible volume de consommation et les pays à faible volume de consommation, étant entendu que ce montant pourrait être révisé en fonction des niveaux de financement du renforcement des institutions qui seront examinés en 2005. La majoration serait consentie à condition que le pays visé affecte, en bonne et due forme, un administrateur à plein

temps à la gestion de l'unité de l'ozone et qu'un système national de permis visant à contrôler les importations de SAO soit en place.

54. Le Comité exécutif a exprimé son point de vue sur plusieurs projets de renforcement des institutions aux 41^e, 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif. Ces opinions ont été annexées aux rapports des réunions visés.

Programmes de pays

55. Des programmes ont été approuvés pour le Cambodge, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Rwanda, la Sierra Leone et le Suriname pendant la période visée par ce rapport, et des mises à jour de programme de pays ont été approuvées pour la Colombie, le Liban, le Mexique, le Maroc, la Mongolie, le Pakistan, la République populaire démocratique de Corée, la République islamique d'Iran, et la Roumanie.

56. Ainsi, le nombre de programmes de pays approuvés a atteint 129, pour une production de 82 909 tonnes PAO de CFC et de halons, et la consommation de 159 640 tonnes PAO de substances réglementées (précisées dans les documents du programme de pays).

E. Surveillance de la mise en œuvre des projets

Rapports périodiques

57. La 41^e réunion du Comité exécutif a aussi pris note des rapports proposés par l'ONUDI pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Malawi et l'Uruguay, et par le PNUD sur l'assistance technique pour la réduction du bromure de méthyle et l'élaboration de stratégies d'élimination régionales pour les pays africains à faible volume de consommation.

58. La 42^e réunion du Comité exécutif a été saisie de rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets sur le bromure de méthyle au Guatemala et au Honduras. Elle a décidé d'adopter les modifications aux calendriers d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et au Honduras afin de permettre à ces pays de respecter l'échéance pour le bromure de méthyle, de même que les objectifs de réduction de 20 pour cent de 2005 et 2007.

59. La 43^e réunion du Comité exécutif a pris note du rapport périodique sur la coopération bilatérale, des rapports périodiques des agences d'exécution et du rapport périodique global préparé par le Secrétariat en date du 31 décembre 2003. Elle a décidé de surveiller plusieurs projets mentionnés dans les rapports périodiques, et a demandé que d'autres rapports périodiques lui soient remis par la suite. Le Comité exécutif a aussi pris note de l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour l'année 2003.

60. La 43^e réunion du Comité exécutif a pris note du rapport périodique sur la mise en œuvre d'un projet d'élimination du bromure de méthyle au Chili et d'une demande de changement de technologie pour un projet d'élimination du bromure de méthyle au Liban.

Retards dans la mise en œuvre des projets

61. En ce qui concerne les projets connaissant un retard dans la mise en œuvre, les trois réunions tenues pendant la période visée par ce rapport ont pris note que le Secrétariat prendrait les mesures établies, selon son évaluation de la situation, et en informerait les gouvernements et les agences d'exécution concernées. Le Secrétariat a fourni à chacune de ces réunions de l'information sur l'étendue du respect des étapes clés établies par le Comité exécutif.

62. Deux projets ont été annulés par décision réciproque avec les gouvernements concernés et six projets ont été annulés automatiquement en vertu de la procédure établie, pendant la période visée par ce rapport.

Indicateurs d'efficacité

63. La 41^e réunion du Comité exécutif a adopté des indicateurs d'efficacité pour l'évaluation du rendement des agences d'exécution, ainsi que leur niveau de pondération, qui entreraient en vigueur en 2004. Il a été convenu que ces indicateurs seraient révisés de temps à autres.

64. La 41^e réunion du Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de proposer des indicateurs d'efficacité qualitatifs dans leurs plans d'activités de 2004. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné les nouveaux indicateurs d'efficacité proposés par la Banque mondiale et le PNUE mais a décidé que des travaux plus poussés étaient nécessaires, et a invité les membres à remettre au Secrétariat des exposés sur les indicateurs d'efficacité qualitatifs afin qu'un rapport sur la question puisse être remis à la 44^e réunion du Comité exécutif. La 42^e réunion du Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat d'examiner des indicateurs d'efficacité sur une période donnée pour chaque agence d'exécution dans le plan d'activités général afin de faciliter la comparaison et l'évaluation de leur rendement.

65. Les indicateurs d'efficacité pour le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ont été approuvés à la 42^e réunion du Comité exécutif et sont joints au rapport de cette réunion.

Projets achevés avec soldes

66. Au cours de la période visée par ce rapport, les agences d'exécution ont retourné au Fonds multilatéral la somme de 7 813 334 \$US, comprenant des coûts d'appui de 835 751 \$US, provenant de projets achevés avec soldes ou de projets annulés, comme indiqué dans le tableau suivant :

Agences	Montant total retourné (\$US)	Total des coûts d'appui retournés (\$US)
PNUD	2 481 813	321 793
PNUE	579 812	66 724
ONUDI	1 677 594	199 149
Banque mondiale	2 238 364	248 085
Total	6 977 583	835 751

Méthode pour évaluer les rapports périodiques pluriannuels et les vérifications techniques

67. La 43^e réunion du Comité exécutif a examiné les critères proposés pour l'évaluation des rapports périodiques et les vérifications techniques des accords pluriannuels, en réponse à une demande faite au Secrétariat à la 41^e réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a convenu qu'il était trop tôt pour prendre une décision, et les membres, les agences d'exécution et les agences bilatérales ont été invités à communiquer leurs commentaires par écrit au Secrétariat afin que les critères révisés puissent être présentés à la 44^e réunion.

Mise en œuvre des programmes de travail de la surveillance et de l'évaluation de 2003 et 2004*Programme de travail de la surveillance et de l'évaluation pour l'année 2004*

68. La 41^e réunion du Comité exécutif a approuvé le programme de travail de la surveillance et de l'évaluation pour l'année 2004 au montant de 256 000 \$US et a pris note du rapport global d'achèvement des projets de 2003 tout en présentant plusieurs demandes de précisions et d'information supplémentaire aux agences d'exécution.

Rapport final sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes

69. La 41^e réunion du Comité exécutif a pris note du rapport final sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes et a décidé de communiquer les recommandations qu'il contient au groupe de travail à composition non limitée sur les plans de gestion des frigorigènes formé par la 40^e réunion du Comité exécutif. La décision qui a découlé de ces discussions sur le sujet à la 41^e réunion du Comité exécutif est reprise au paragraphe 77 des présentes.

Rapport sur l'évaluation intermédiaire des accords d'élimination du secteur de la production de CFC

70. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné le rapport sur l'évaluation intermédiaire des accords d'élimination du secteur de la production de CFC, qui contient les résultats et les recommandations découlant des missions d'évaluation en Chine, en République populaire démocratique de Corée et en Inde en 2004. Le Comité exécutif a pris note de quelques différences dans les données et a demandé à ce que les gouvernements et les agences d'exécution rétablissent l'exactitude des données. De plus, le Secrétariat a été chargé de réviser les lignes directrices en matière de vérification adoptées par la 32^e réunion du Comité exécutif, en collaboration avec la Banque mondiale et l'ONUDI. Les observations du Secrétariat sur le rapport reçu par le gouvernement de l'Inde ont été examinées à la 43^e réunion. Les recommandations sur l'évaluation sont reprises à la décision de la 41^e réunion qui a suivi les délibérations du groupe de travail à composition non limitée.

Rapport sur l'évaluation intermédiaire du plan d'élimination du secteur des solvants en Chine

71. La 42^e réunion du Comité exécutif a pris note du rapport intermédiaire sur l'évaluation du plan d'élimination du secteur des solvants en Chine préparé après les missions d'évaluation en Chine en novembre 2003 et en janvier 2004, et a recommandé que le gouvernement de la Chine, en collaboration avec le PNUD, examine les recommandations qu'il contient.

Étude théorique sur les projets de bromure de méthyle

72. L'étude théorique sur les projets de bromure de méthyle, dont a été saisie la 43^e réunion du Comité exécutif, a révélé que malgré les progrès accomplis, il restait encore beaucoup de travail à accomplir afin de pouvoir réaliser l'élimination complète en 2015. Comme les documents existants permettent difficilement de dresser un portrait complet des progrès réalisés et des problèmes qui sont survenus, des visites seront effectuées dans une dizaine de pays pendant la deuxième phase de l'évaluation.

F. Conformité possible aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal

73. La 43^e réunion du Comité exécutif a été saisie d'un rapport sur la situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5. Le Comité exécutif a manifesté des inquiétudes face au grand nombre de pays risquant d'être en situation de non-conformité qui ne figuraient pas dans les plans d'activités des agences d'exécution. Il a estimé que de plus amples renseignements sur les raisons de la non-conformité étaient nécessaires, et le Secrétariat a été chargé de fournir, dans ses prochains rapports sur la non-conformité, des renseignements et les points de vue des pays visés à l'Article 5, surtout les pays à faible volume de consommation, sur la nature des obstacles qui les empêchent de se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

74. De plus, les agences bilatérales et les agences d'exécution ont été priées instamment d'inclure, en priorité et en collaboration avec le Secrétariat, des activités d'élimination et des activités du Programme d'aide à la conformité du PNUE dans leurs plans d'activités de 2005-2007, plus particulièrement en ce qui a trait à la consommation admissible ne faisant l'objet d'aucun appui financier dans les pays en situation de non-conformité ou qui risquent d'être en situation de non-conformité aux mesures de réglementation pertinentes du Protocole de Montréal de 2005 et de 2007.

G. Questions d'orientation

Technologie à base de dioxyde de carbone liquide et lignes directrices pour les projets de dioxyde de carbone liquide

75. Le Secrétariat a présenté ses résultats sur les projets de dioxyde de carbone liquide dans le secteur des mousses à la 41^e réunion du Comité exécutif, en réponse à une demande formulée à la 40^e réunion, et la 41^e réunion du Comité exécutif a décidé que tous les futurs projets de dioxyde carbone liquide devraient être élaborés en tenant compte, sans réserve, des facteurs suivants : i) la capacité de la technologie à produire de la mousse de la densité désirée fabriquée par l'entreprise; ii) la compatibilité de l'équipement fourni par le fournisseur de la technologie à base de dioxyde de carbone liquide avec l'équipement existant dans l'entreprise; iii) la nécessité d'offrir un soutien technique à long terme après la date d'achèvement prévue des projets; iv) la capacité de la technologie à base de dioxyde de carbone à contribuer à réduire la consommation de CFC-11 dans les meilleurs délais de façon à respecter les échéances des plans nationaux

d'élimination des CFC visés; et v) la nécessité pour les pays de confirmer par écrit avoir compris les problèmes possibles associés à l'application de la technologie.

Changement à apporter aux procédures

76. La 41^e réunion du Comité exécutif a examiné les changements proposés à apporter à la procédure afin que le Secrétariat puisse produire rapidement des documents de projets qui décrivent les accords proposés. Les changements visent les procédures du Sous-comité sur l'examen des projets, mais en raison de la décision d'abolir ce Sous-comité, ils s'appliquent dorénavant aux travaux du Comité exécutif. Voici les principaux changements : i) les projets dont les questions liées aux coûts ne sont pas réglées une semaine avant la réunion ne seront pas présentés à cette réunion, ii) il n'y aurait aucune discussion sur les projets avant que les documents à jour ne soient disponibles; iii) lorsque le Secrétariat recommande l'approbation de tranches subséquentes d'accords pluriannuels sans commentaires, les approbations connexes seront initialement comprises sur la liste des projets pour approbation générale; et iv) le Comité exécutif recevrait à chaque réunion, un document précisant les conséquences des engagements à terme supplémentaires si tous les projets recommandés pour un engagement à terme étaient approuvés.

Plans de gestion des frigorigènes

77. La 41^e réunion du Comité exécutif a examiné la nécessité de faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes afin qu'ils puissent être adaptés aux circonstances particulières, et a pris la décision suivante :

- a) Les agences bilatérales et les agences d'exécution, en collaboration avec les pays visés à l'Article 5 qui préparent et mettent en œuvre des plans de gestion des frigorigènes, devraient posséder la souplesse nécessaire, à l'intérieur des limites du financement accordé, pour mettre en œuvre des éléments du plan de gestion des frigorigènes adaptés aux besoins particuliers des pays visés à l'Article 5. Les changements prévus aux activités du projet seraient clairement documentés et disponibles aux fins de surveillance et d'évaluation futures, conformément aux règles du Fonds; et
- b) Les pays visés à l'article 5 et les agences bilatérales et agences d'exécution tiendraient compte des facteurs suivants lors de la préparation de leurs interventions :
 - i) L'appui serait axé sur la création de lois et de mécanismes de coordination avec l'industrie, si ceux-ci n'existent pas déjà, et sur d'autres programmes de formation des techniciens en réfrigération et agents de douanes, à même les ressources nationales existantes, et en offrant le soutien d'experts et de ressources, comme par exemple l'équipement et les outils nécessaires. Cet appui comprendrait également des activités de sensibilisation à la valeur des techniciens compétents pour les utilisateurs finaux et les parties prenantes;
 - ii) Concentrer la récupération et la réutilisation des CFC dans les installations

commerciales et industrielles de grande envergure et le secteur des climatiseurs d'automobile, s'il existe encore un nombre important de systèmes à base de CFC-12 et que l'adoption de mesures efficaces pour contrôler les importations réduit de façon significative la possibilité de se procurer des CFC;

- iii) Examiner de façon plus approfondie les possibilités de favoriser l'adaptation à faible coût et/ou l'utilisation de produits de remplacement sur place, dans le cadre de programmes d'encouragement, si possible;
- iv) Devenir plus sélectif lors de l'approvisionnement de nouvel équipement de récupération et, plus particulièrement, de recyclage, en :
 - a) établissant, pendant la préparation du projet, une estimation plus juste de la demande probable d'équipement de récupération et de recyclage;
 - b) ne livrant l'équipement au pays que lors de commandes fermes dont une part importante des coûts de l'équipement fourni est payée par les ateliers, et en utilisant de l'équipement assemblé localement, si possible;
 - c) achetant, en livrant et en distribuant l'équipement en plusieurs étapes, après avoir examiné l'utilisation de l'équipement livré et vérifié toute autre demande; et
 - e) s'assurant de fournir un service et de l'information de suivi afin d'assurer le fonctionnement permanent de l'équipement de récupération et de recyclage en service.
- v) Surveiller en permanence l'utilisation de l'équipement et les connaissances acquises par les bénéficiaires, au moyen de consultations périodiques et de la collecte de rapports réguliers auprès des ateliers. Cette fonction serait assurée par des consultants nationaux en collaboration avec les associations de techniciens. Le consultant et/ou le Bureau national de l'ozone préparerait chaque année un rapport périodique sur ces activités de surveillance, en collaboration avec l'agence d'exécution, conformément à la décision 31/48, et les ressources supplémentaires nécessaires seront rendues disponibles afin d'assurer ce suivi et la remise de ces rapports.

Financement des études sur l'utilisation du HCFC

78. La 42^e réunion du Comité exécutif a examiné l'admissibilité des études sur la gestion de l'élimination au financement par le Fonds multilatéral, plus particulièrement le financement d'une étude sur l'utilisation du HCFC en Chine. Il a pris note qu'aucun projet de ce genre n'avait encore été approuvé et que : les politiques du Fonds multilatéral excluent spécifiquement le financement des reconversions industrielles de deuxième stade d'une technologie à base de HCFC à une technologie sans SAO, et que l'évaluation des critères d'admissibilité au

financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2003-2005 du Groupe de l'évaluation technique et économique ne prévoit pas le financement des activités liées au HCFC. Le Comité exécutif a demandé à ce qu'un document d'orientation sur les questions qui relèvent du Fonds multilatéral et les critères d'admissibilité potentiels d'une telle étude soit présenté à la 43^e réunion.

79. Le document d'orientation demandé a été présenté à la 43^e réunion, qui a pris note que le rapport du Groupe de travail du Groupe de l'évaluation technique et économique prévoyait une augmentation marquée de la consommation de HCFC en Chine dans un avenir rapproché. En conséquence, elle a décidé d'approuver, exceptionnellement, le projet d'élaboration d'une stratégie appropriée pour la gestion à long terme des HCFC, plus particulièrement le HCFC-22, en Chine, au niveau de financement de 300 300 \$US, plus les coûts d'appui de 39 039 \$US pour l'Allemagne, sous réserve que l'étude se penche, entre autres, sur les conséquences de la gestion des HCFC en Chine et dans les autres pays visés à l'Article 5. Le Comité exécutif a aussi pris note que le gouvernement de la Chine prévoyait utiliser les résultats pertinents de l'étude comme fondement pour des mesures nationales du gouvernement.

Projets de bromure de méthyle visant à réaliser une élimination précoce dans les pays visés à l'Article 5

80. La 42^e réunion du Comité exécutif a examinée l'élimination accélérée du bromure de méthyle dans les pays visés à l'Article 5 et les critères du prolongement des accords d'élimination accélérée, aux termes de la décision Ex.I/2 de la Réunion extraordinaire des Parties. Différents points de vue ont été exprimés dans le but de déterminer s'il convient d'adopter des critères généraux ou spécifiques. Le Secrétariat a donc été chargé de préparer un document présentant un compte rendu à jour de l'état de la mise en œuvre des projets d'élimination accélérée du bromure de méthyle approuvés, et les membres du Comité exécutif ont été invités à transmettre leurs commentaires sur l'application de la décision Ex.I/2.

81. La 43^e réunion du Comité exécutif a longuement discuté du document préparé par le Secrétariat et a décidé d'adopter les critères suivants :

- a) Le Comité exécutif évaluera chacun des projets à la demande de la Partie assurant la mise en œuvre du projet.
- b) Le projet doit être en cours de mise en œuvre et cette mise en œuvre doit connaître d'importants progrès.
- c) La Partie assurant la mise en œuvre du projet doit remettre sa demande de nouvel examen, ainsi que toute la documentation pertinente à sa demande, au Secrétariat du Fonds multilatéral, qui acheminera le tout aux membres du Comité exécutif huit semaines avant la réunion.
- d) Le dossier de la Partie doit comprendre tous les documents pertinents, dont ceux-ci :
 - i) les difficultés non prévues au moment de la signature de l'engagement qui influencent l'avancement du projet;

- ii) des éléments probants confirmant la tenue d'essais ratés sur le remplacement du bromure de méthyle entrepris dans la région visée du pays, si les difficultés non prévues portent sur le manque de faisabilité technique ou économique des solutions de remplacement, et
 - iii) un plan d'action ou un nouveau calendrier d'élimination du bromure de méthyle.
- e) La renégociation des décaissements devrait avoir comme priorité de ne pas affecter la continuité du projet, car il est important de ne pas interrompre le processus de transfert technologique en raison des particularités de la production agricole.
- f) Le Comité exécutif examinera les projets connaissant des difficultés en tenant compte de l'existence ou de l'absence d'exemptions pour des utilisations essentielles dans les pays non visés à l'Article 5 qui vivent les mêmes circonstances. Ce faisant, le Comité exécutif pourrait demander les conseils du Groupe de l'évaluation technique et économique et du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle.

Coûts d'appui au programme des projets de coopération bilatérale

82. La 42^e réunion du Comité exécutif s'est penchée sur l'applicabilité du régime actuel de coûts administratifs pour les agences bilatérales et a décidé d'examiner plus longuement la question à la 43^e réunion, après avoir pris connaissance des points de vue des agences bilatérales. La 43^e réunion a examiné le rapport sur la question remis par le Secrétariat et a demandé à ce qu'un document sur une procédure d'utilisation plus souple des coûts d'appui, qui ne doivent pas dépasser 13 pour cent de la valeur approuvée des projets, soit préparé aux fins d'examen à la 45^e réunion.

Systèmes de permis d'importation et d'exportation

83. La 41^e réunion du Comité exécutif a brièvement examiné la question des systèmes de permis d'importation et d'exportation. La 43^e réunion du Comité exécutif a examiné plus longuement la question en se fondant sur un document contenant une liste des pays qui n'ont pas encore rapporté la mise sur pied d'un système de permis. Le Comité exécutif a pris note du document après avoir reçu de plus amples informations des pays présents.

Nomination du Chef du Secrétariat

84. La 41^e réunion du Comité exécutif a débattu de la question afin de déterminer s'il fallait ou non lever l'embargo sur les documents liés au processus de sélection du Chef du Secrétariat, et a décidé que les documents préparés par le président du Comité exécutif devaient demeurer confidentiels mais qu'ils pouvaient être divulgués aux personnes qui doivent en connaître le contenu.

H. Activités du Secrétariat du Fonds

85. Au cours de la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Fonds multilatéral a préparé de la documentation et offert des services de conférence aux 41^e, 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif, à une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, ainsi qu'aux réunions du Sous-groupe sur le secteur de la production et du Groupe de travail à composition non limitée sur les plans de gestion des frigorigènes.

86. Le Secrétariat du Fonds multilatéral a reçu les propositions de projets et d'activités des agences d'exécution et des partenaires bilatéraux pour une valeur de 540 558 958 \$US. Le Secrétariat a analysé, examiné et présenté ses observations et ses recommandations, selon le cas, sur toutes les propositions présentées au Comité exécutif pour examen.

87. Le Secrétariat a préparé des documents, notamment sur les services de Trésorier, la conciliation des comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2002, la planification financière, un nouveau plan d'élimination pour la période triennale de 2004-2006, des coûts d'appui administratifs et les travaux des Sous-comités. Il a aussi examiné et mis à jour sa base de données des projets et a élaboré ses sites Web et intranet.

88. Le Chef du Secrétariat et d'autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions importantes, dont le Conseil du FEM, et ont visité plusieurs pays.

89. Le Chef du Secrétariat a informé la 43^e réunion du Comité exécutif de la nomination de M. Stephen Sicars au poste d'Administrateur principal, Gestion des projets. M. Sicars succède à M. Richard Abrokwa Ampadu, qui a pris sa retraite.

I. Mandat du Comité exécutif

90. La 41^e réunion du Comité exécutif a examiné l'application de la décision XV/48 de la quinzième Réunion des Parties et a convenu que le processus visant à décider de la question devra s'étendre sur plusieurs réunions du Comité exécutif. Il a pris note que la question doit non seulement être à l'ordre du jour des discussions du Comité exécutif mais aussi de la Réunion des Parties. Bien qu'il incombait au Comité exécutif de choisir le Chef du Secrétariat, le droit de modifier le mandat était une prérogative de la Réunion des Parties.

91. La question du mandat a aussi été soulevée lors des discussions de la 42^e réunion du Comité exécutif, qui a demandé à ce que la présidente, au nom du Comité exécutif, consulte le Secrétaire général des Nations Unies, le directeur exécutif du PNUE, le Bureau de gestion des ressources humaines des Nations Unies et le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies au sujet du mandat du Comité exécutif et des conséquences juridiques et administratives de la question, et présente un rapport à ce sujet à une réunion ultérieure du Comité exécutif.

92. La présidente a rapporté à la 43^e réunion du Comité exécutif qu'elle avait rencontré le directeur exécutif du PNUE qui lui a fait savoir, entre autres, que le Fonds multilatéral et le Comité exécutif étaient assujettis aux procédures générales de fonctionnement des Nations

Unies, en ce qui concerne la nomination du personnel, et que la décision finale relative aux nominations relève du Secrétaire général des Nations Unies, qui peut demander l'opinion d'autres personnes, s'il le désire. La présidente a aussi fait savoir qu'une lettre avait été envoyée au secrétaire général des Nations Unies, avec copie au chef du cabinet, au secrétaire général adjoint de la gestion des ressources humaines et le secrétaire général adjoint des affaires juridiques et avocat-conseil. Elle a indiqué qu'elle avait ensuite communiqué avec le secrétaire général adjoint de la gestion des ressources humaines qui lui a dit qu'une réponse écrite serait envoyée sous peu. À la suite de ce rapport, le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, des efforts de la présidente, et a demandé à ce que les discussions exigées aux termes de la décision 43/48 du Comité exécutif se poursuivent.

I. Questions relatives à la Réunion des Parties

93. En réponse à la décision X/31 de la dixième Réunion des Parties, qui demande au Comité exécutif de remettre chaque année à la Réunion des Parties, un rapport sur le fonctionnement du mécanisme financier et les mesures prises pour l'améliorer, le Comité exécutif joint aux présentes son rapport à la seizième Réunion des Parties sur les mesures prises pour améliorer le mécanisme financier de la mise en œuvre du Protocole de Montréal (annexe I).

94. L'annexe II indique la consommation de HCFC-141b par pays, instaurée progressivement par le biais des projets utilisant une technologie de remplacement à base de HCFC en vertu de la décision 36/56 e) qui stipule, entre autres, « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

95. La décision XIV/7 de la quatorzième Réunion des Parties demande au Comité exécutif de continuer à fournir une assistance financière et technique aux pays visés à l'Article 5 afin qu'ils puissent mettre sur pied, élaborer et mettre en application les technologies et les équipements douaniers nécessaires à la lutte contre le trafic illicite de SAO, et de remettre un rapport sur les activités entreprises à ce jour à ce chapitre à la seizième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. À cet effet, la 43^e réunion du Comité exécutif a examiné les documents préparés par le Secrétariat et a convenu que les documents modifiés et mis à jour devaient être acheminés à la seizième Réunion des Parties. Elle a aussi décidé d'entreprendre une nouvelle évaluation des projets sur la formation des agents de douane et les systèmes de permis, qui sera remise à la dix-septième Réunion des Parties.

L. Rapports du Comité exécutif

96. Les rapports des 41^e, 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif (respectivement UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/87, Corrs. 1 et 2, UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/54 et Corr.1, et UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/61 et Corr.1), ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports, ainsi que les rapports des Sous-comités et tous les rapports antérieurs, peuvent être consultés sur le site Internet du Secrétariat du Fonds multilatéral à www.unmfs.org.

Annexe I

**MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LE MÉCANISME FINANCIER POUR LA
MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

Le présent rapport est présenté par le Comité exécutif en vertu des décisions suivantes de la Réunion des Parties :

« De demander au Comité exécutif de donner suite à la décision VII/22 de la façon la plus expéditive possible, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures 5, 6, 10, 11, 14 et 21, et de présenter un rapport à cet effet à la neuvième Réunion des Parties ».

Décision VIII/5

« De demander au Comité exécutif de poursuivre les mesures supplémentaires pour mettre en œuvre la décision VII/22 visant à améliorer le mécanisme financier, et de présenter un rapport à cet effet chaque année à la Réunion des Parties ».

Décision VIII/7

« De prier le Comité exécutif de continuer de prendre des mesures pour améliorer le mécanisme de financement en application de la décision VII/22, et de faire figurer dans le rapport qu'il présente chaque année à la Réunion des Parties une annexe faisant le point de chacune des mesures en cours, ainsi qu'une liste des mesures menées à bien; ».

Décision IX/14

« De demander au Comité exécutif de faire rapport chaque année à la Réunion des Parties sur le fonctionnement du mécanisme de financement et sur les mesures prises pour en améliorer le fonctionnement. »

Décision X/31

PARTIE I : MESURES QUI N'AVAIENT PAS ENCORE ÉTÉ MENÉES À TERME

Mesure 10

L'étude sur l'établissement d'un mécanisme de prêts à des conditions de faveur menée par la Banque mondiale à la demande de la seizième réunion du Comité exécutif, devrait être menée à terme dans les meilleurs délais possibles. Elle devrait faire l'objet d'une analyse et de discussions à la dix-neuvième réunion du Comité exécutif, et la vingtième réunion du Comité exécutif ou la Réunion des Parties de 1996, selon le cas, devrait prendre une décision concernant

les mesures à prendre pour que le système de prêts à des conditions de faveur puisse entrer en vigueur à la fin de l'année 1996, d'une façon qui réponde à la demande et aux besoins.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

La vingt-septième réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, de préparer un recueil des décisions antérieures et des expériences vécues à ce jour, et de collaborer à la préparation de scénarios réels soulignant les enjeux et les problèmes pertinents.

Dans son examen du document de discussion préparé en réponse à la décision ci-dessus, le Comité exécutif a pris note des principes présentés par le représentant du Canada et a invité les membres du Comité exécutif à transmettre au Secrétariat leurs observations sur ces principes et autres, afin qu'elles soient intégrées à un vaste document cadre qui sera examiné par la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif.

La vingt-neuvième réunion du Comité exécutif a décidé de prendre note des documents sur le sujet, qui tiendraient lieu de fondement utile lors de discussions ultérieures, et de demander conseil à la Réunion des Parties sur les prochaines mesures à prendre.

La trentième réunion du Comité exécutif a décidé de mettre les prêts à des conditions de faveur à l'ordre du jour de la trente et unième réunion.

En raison de l'absence de consensus sur le choix du moment d'entreprendre des débats plus approfondis, la trente et unième réunion du Comité exécutif a décidé de reporter l'examen des prêts à des conditions de faveur.

Après avoir de nouveau examiné le choix du moment d'entreprendre des discussions plus approfondies aux 32^e et 33^e réunions, le Comité exécutif a décidé de remettre le point à l'ordre du jour de la 34^e réunion du Comité exécutif.

La 34^e réunion du Comité exécutif a décidé d'examiner une proposition sur la tenue d'un atelier technique présenté par le gouvernement du Japon comme base des discussions qui se tiendraient à la 35^e réunion du Comité exécutif. Au même moment, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de redistribuer plusieurs documents sur les prêts à des conditions de faveur et de préparer une compilation des expériences du Fonds multilatéral relativement à l'application de modes de financement innovateurs.

En guise de suivi à la décision 35/62 du Comité exécutif, un atelier technique d'un jour commandité par le gouvernement du Japon (à titre de donateur bilatéral) a eu lieu en juillet 2002 afin d'échanger des idées sur les objectifs et les modalités des prêts à des conditions de faveur, y compris les avantages et les inconvénients; de mieux comprendre le fonctionnement des programmes pratiques et réalisables de prêts à des conditions de faveur et d'examiner les expériences pertinentes du Fonds multilatéral, des agences d'exécution et des pays visés à l'article 5 en matière de financement innovateur dans ce

domaine. Les travaux ont été fondés sur la présentation et l'examen de dix études de cas, dont plusieurs ont été présentés par des directeurs de programme sur le terrain.

À sa 38^e réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport au sujet de l'atelier technique sur les prêts à des conditions de faveur approuvé pour le gouvernement du Japon à titre de contribution bilatérale et a pris note des progrès importants réalisés dans les discussions sur les prêts à des conditions de faveur à l'atelier et au sein du Comité exécutif, et a décidé de poursuivre ses délibérations sur la question à la prochaine réunion.

Le Comité exécutif a repris son examen du financement de l'élimination des SAO selon les modalités des prêts à des conditions de faveur à sa 39^e réunion, et a décidé de reporter les discussions à la 41^e réunion, lorsque le Secrétariat rendra disponible l'historique des prêts à des conditions de faveur.

Compte rendu depuis la quinzième Réunion des Parties

La 41^e réunion du Comité exécutif a examiné un rapport à jour sur les prêts à des conditions de faveur et a demandé au Secrétariat, aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de continuer à examiner les occasions et les possibilités de mener d'autres projets pilotes et de projets de démonstration dans les pays intéressés afin de mettre en évidence la façon d'utiliser les prêts à des conditions de faveur et autres mécanismes financiers innovateurs aux termes de l'Article 10 du Protocole de Montréal et ainsi faciliter et/ou faire progresser la conformité du pays au Protocole, et de remettre, de temps à autre, un rapport à cet effet au Comité exécutif et à la Réunion des Parties.

Mesure 13

Les agences d'exécution devraient présenter un rapport au Comité exécutif sur les mesures visant à inclure les problèmes reliés à l'élimination des SAO à leur dialogue permanent sur la création de programmes de développement et les mesures qu'elles pourraient prendre pour mobiliser des ressources n'appartenant pas au Fonds afin d'appuyer les objectifs du Protocole de Montréal dans le but d'augmenter le nombre de projets pour la protection de la couche d'ozone.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

En plus du projet sur les refroidisseurs d'eau pour la Thaïlande présenté à la dixième Réunion des Parties comme projet de co-financement du Fonds multilatéral et du Fonds pour l'environnement mondial, le Comité exécutif a approuvé en 1999 un appui financier qui serait complété par un bailleur de fonds local du Mexique afin de mettre en œuvre le programme de remplacement des refroidisseurs d'eau au pays.

Les plans nationaux d'élimination des CFC en Malaisie, en Thaïlande et en Turquie prévoient un financement tournant où les entreprises qui font le recyclage ou l'entretien, et parfois même le remplacement d'équipement, rembourseront une partie des coûts de l'équipement reçu dans le cadre du projet.

Compte rendu depuis la quinzième Réunion des Parties :

- ***La plupart des pays à volume de consommation plus élevé ont conclu un accord de plan sectoriel ou un plan national d'élimination avec le Comité exécutif, dont les coûts ont été convenus, en principe. Les travaux du Fonds multilatéral visent surtout à assurer que les accords convenus en principe sont mis en œuvre comme convenu et que les pays à faible volume de consommation restants continuent à recevoir l'assistance nécessaire pour respecter les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Cependant, en raison des pratiques actuelles des agences bilatérales et des agences d'exécution, d'autres occasions de mobiliser des ressources extérieures au Fonds multilatéral pourraient survenir dans de futurs projets, si les circonstances s'y prêtent. Étant donné que les agences d'exécution et les agences bilatérales continuent à reconnaître les avantages de mobiliser des ressources extérieures au Fonds multilatéral, le besoin de présenter des rapports sur les mesures particulières de mobilisation des ressources n'existe plus, et ce point peut être considéré comme ayant été mené à terme.***

Mesure 21

- a) Le Comité exécutif devrait préparer un rapport périodique détaillé sur les mesures prises à ce jour en vertu de l'article 10 du Protocole dans le but d'établir un mécanisme conçu spécialement pour le transfert technologique et de connaissances aux conditions les plus justes et favorables possibles pour assurer l'élimination des substances qui appauvrissent le couche d'ozone, et en même temps;
- b) Le Comité exécutif devrait demander au PNUE d'intensifier ses efforts pour recueillir de l'information auprès des sources pertinentes, et de préparer un inventaire et une évaluation des technologies écologiques et économiques de même que des connaissances qui favoriseraient l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cet inventaire devrait également comprendre les modalités pour le transfert de ces technologies et de ces connaissances;
- c) Le Comité exécutif devrait considérer les étapes à prendre, d'un point de vue pratique, pour éliminer tous les obstacles à la libre circulation de la technologie à l'échelle internationale;
- d) Le Comité exécutif devrait développer davantage le dossier des coûts différentiels admissibles pour le transfert technologique, y compris les coûts des brevets et des dessins, et les coûts différentiels des redevances négociés avec les entreprises bénéficiaires.

Les mesures prévues aux alinéas a), b) et c) devraient être terminées pour la dix-neuvième réunion et mises à jour régulièrement, et la mesure prévue à l'alinéa d) devrait être prise immédiatement.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

La vingt-septième réunion du Comité exécutif a décidé d'autoriser le PNUE à préparer une base de données contenant une description et les caractéristiques des technologies de remplacement des SAO existantes et les conditions auxquelles ces technologies peuvent être transférées, en attendant l'achèvement du rapport du groupe informel sur le transfert technologique et la formulation du mandat de cette étude.

La 28^e réunion du Comité exécutif a été informée que le rapport du groupe informel était terminé.

En ce qui concerne la mesure 21 d), la 34^e réunion du Comité exécutif a approuvé le financement du transfert technologique comme coût différentiel d'investissement dans les projets des secteurs des mousses et des agents de transformation.

Compte rendu depuis la quinzième Réunion des Parties :

- *Il n'y a eu aucune évolution dans ce dossier.*

PARTIE II : MESURES MENÉES À TERME

Les mesures ci-dessous ont été présentées dans le rapport à la quatorzième Réunion des Parties comme des mesures ayant été menées à terme, devenues pratique courante du Fonds multilatéral ou ayant été rattrapées par d'autres actions.

Mesures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Annexe II

QUANTITÉS DE HCFC¹ DONT LA CONSOMMATION A ÉTÉ INSTAURÉE
(en Tonnes PAO)

Pays	CFC éliminés dans des projets utilisant une technologie à base de HCFC	Consommation instaurée de HCFC
Algérie	37,3	3,7
Argentine	743,1	73,6
Bahreïn	15,3	1,5
Bolivie	11,0	1,1
Bosnie-Herzégovine	29,1	2,9
Brésil	4 847,3	477,7
Chili	179,5	14,6
Chine	10 082,9	776,0
Colombie	644,9	63,9
Costa Rica	33,1	3,3
Cuba	0,8	0,1
République dominicaine	135,3	13,4
Égypte	484,4	37,4
El Salvador	18,3	1,8
Guatemala	45,4	4,5
Inde	4 507,7	434,0
Indonésie	1 782,5	170,5
Iran	1 045,5	103,6
Jordan	330,3	32,7
Kenya	22,8	2,3
Liban	81,0	8,0
Libye	61,5	6,1
Macédoine	75,1	7,4
Malaisie	1 226,5	118,5
Maurice	4,2	0,4
Mexique	2 106,3	193,6
Maroc	118,0	11,7
Nicaragua	8,0	0,8
Nigeria	383,2	38,0
Pakistan	781,1	77,4
Panama	14,4	1,4
Paraguay	67,6	6,7
Pérou	146,9	14,6
Philippines	518,9	51,4
Roumanie	192,0	19,0
Serbie-Monténégro	44,2	4,4
Sri Lanka	7,2	0,7

Pays	CFC éliminés dans des projets utilisant une technologie à base de HCFC	Consommation instaurée de HCFC
Soudan	4,4	0,4
Syrie	628,4	62,3
Thaïlande	2 044,0	201,5
Tunisie	234,9	20,3
Turquie	372,2	36,9
Uruguay	104,6	10,4
Venezuela	699,1	69,3
Vietnam	44,4	4,4
Yémen	9,7	1,0
Zimbabwe	11,3	1,1
Total	34 985,6	3 186,3

Note 1 : Valeurs PAO:

HCFC-123 : 0,02
 HCFC-22 : 0,055
 HCFC-141b : 0,11
